

REPONSE DE

M. Jean-Louis FRANCISQUE

Ancien ordonnateur

28/05/2025

0090

Trois Rivières le 27 mai 2025

Monsieur FRANCISQUE Jean louis

Monsieur le Président de la Chambre
Régionale des Comptes,

Monsieur le Président,

Conformément à votre procédure, j'ai été destinataire du rapport portant conclusions définitives relatif à la gestion du syndicat mixte de la gestion l'eau et de l'assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) dont j'ai assuré la présidence du 1^{er} septembre 2021 au 15 octobre 2024. La lecture de ce rapport appelle de ma part quelques observations qu'il me paraît important de traduire par le présent.

In limine, je dois vous dire que j'ai abouti dans une large mesure aux mêmes constats que votre institution s'agissant du contexte dans lequel j'ai assumé la Présidence du SMGEAG. La productivité et l'autorité d'une nouvelle structure administrative ne peuvent être envisagées sans l'appui de l'ensemble de ses partenaires politiques, administratifs et financiers. Des décennies de mauvaise gestion de l'eau se retrouvent tout à coup imputables à un établissement naissant auquel on demande de réduire le temps administratif tandis qu'il tente de réparer avec des moyens sous-évalués les dégâts du passé.

Votre avis rappelle à quel point le soutien politique a manqué puisqu'il relève l'absentéisme, le manque de participation des élus, les insuffisances et les retards dans les transferts d'équipement, la générosité du transfert de personnel, en oubliant de mentionner les résistances ponctuelles et les stratégies d'élus embusqués, à l'affût du moindre problème pour s'offrir une tribune médiatique.

De même, vous mettez en exergue l'absence de paix sociale en établissant la liste des grèves et en insistant sur leurs motifs qui, pour importants qu'ils soient, nuisent à la mise en œuvre du service et renforcent l'image d'une administration plus soucieuse d'elle-même que de l'intérêt général.

Au bénéfice de ces quelques observations, je voudrais attirer votre attention sur quelques passages qui sont inexacts ou qui présentent le déroulement de mon mandat sous un jour que je conteste.

S'agissant de l'omnipotence que vous me prêtez, je me dois de vous indiquer que face à l'absentéisme et au manque d'implication, j'ai dû me rendre constamment disponible pour accompagner au mieux l'administration. De plus, qu'il y ait délégation ou non, la présidence conserve l'entièr responsabilité de la structure. D'où mon engagement continu et ma volonté de suivre l'exécution des missions que je confiais aux collaborateurs. D'ailleurs, il semble que vous ayez omis de consulter les agents qui auraient sans aucun doute témoigné de la latitude dont ils ont disposé dans l'accomplissement des activités purement administratives. Alors que vous entendez me présenter comme l'unique élu actif vous omettez également de relever que dans le cadre des

procédures de marché, des commissions d'appel d'offres, du CSE et du CST pour ne citer que cela les élus ont pleinement assumé leurs fonctions.

Je puis donc affirmer que toutes les décisions et interventions techniques étaient prises en réunion par les professionnels et techniciens et toutes les décisions (stratégiques, opérationnelles ou autres) étaient portées par le comité syndical.

Je suis étonné de retrouver dans votre avis des informations inexactes. Les délégations consenties au DGD, conformément à la réglementation en vigueur, étaient précises voir exhaustives comme l'atteste l'arrêté de délégation qui ne sauraient souffrir de « lecture extensive ». Il me plaît d'attirer votre attention sur le fait que je n'ai procédé à aucun recrutement (à l'exception de Monsieur B... directeur général) !

Bien plus, vous décrivez une valse des DG qui ne s'est jamais produite. À ma connaissance avant la nomination de l'actuel DGD, il y a eu une direction intérimaire et une autre qui a conduit à un litige que vous mentionnez. Vous ajoutez à votre décompte des candidats qui n'ont jamais exercé la fonction de directeur général du SMGEAG.

S'agissant des délais sur les recrutements stratégiques que vous relevez, je tiens à rappeler l'importance des défaillances tant administratives que juridiques qui ont précédé à la création de la structure. En effet, l'absence d'identité juridique, l'absence de budget voté, l'absence de moyen matériels, informatiques, l'absence d'arrêtés de transfert des personnels sont autant d'éléments pour lesquels des réponses devaient être portées de manière à sécuriser l'ensemble des actions de la jeune structure.

Dans ce tumulte constant qui trouve sa source aussi bien dans l'ambiguïté de la loi que dans le manque d'implication des partenaires de la structure, j'ai bénéficié du renfort des présidents du Conseil Départemental et du Conseil Régional, auxquels s'est ajouté le représentant de l'état. Cette gouvernance à quatre que vous dénoncez parfois, a constitué aux yeux des usagers et des agents un appui utile et solide pour garder le cap sur l'objectif d'une meilleure satisfaction de l'intérêt général.

S'agissant de l'assistance technique. Ce procédé (équipe composée de « hauts fonctionnaires ») n'a pas été remis en cause. Cependant leur arrivée entièrement pilotée par les services de l'Etat a souffert à quelques égards de manque d'information et d'un défaut de communication sur leur date d'arrivée, leur affectation, leur fiche de mission. C'est la raison pour laquelle j'ai provoqué une réunion de travail en présence de tous les cadres du SMGEAG et des assistants techniques , afin que les réponses nous soient apportées aux différentes questions s'agissant des missions, et du périmètre de leurs actions.

En outre, placés sous la responsabilité hiérarchique du Préfet et fonctionnelle du DGD, ils ont bénéficié d'une certaine légitimité en absence de toute relation de travail (compte rendus, conseils d'experts...) avec moi.

Compte tenu de la présence experte de ces hauts fonctionnaires dans les domaines supports notamment les finances mon courrier du 6 aout dont faites mention se voulait être une interpellation forte sur l'efficience de cette assistance technique eu égard au déchainement médiatique, particulièrement dommageable pour mon intégrité sur un prétexte « manque en caisse ».

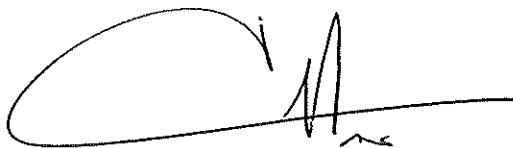
Sur l'accord de substitution et l'avancement des agents de droit privé : il me paraît indispensable à ce stade de rappeler l'héritage social de la structure avec un personnel à la fois relevant pour partie du privé et pour l'autre du public. Les opérateurs privés disposaient d'avantages acquis jadis dans le cadre d'un accord d'entreprise. C'est la raison pour laquelle cet accord a été repris pour réduire les inégalités entre les agents. Par ailleurs, à l'instar du schéma mis en place au sein de la fonction publique pour l'avancement des contractuels, une commission d'avancement a été proposé de manière à réévaluer les carrières des agents de droit privé qui ne bénéficient pas d'avancement de droit des fonctionnaires.

Le choix d'harmoniser avec les décisions les plus favorables tenant compte du passé n'était nullement une volonté de créer un surcoût mais bien de favoriser une stabilité sociale et économique à l'échelle de l'archipel sachant la dimension sensible et critique de la question de l'eau.

S'agissant de la gestion contentieuse de l'ancien DG. Premier recrutement stratégique et nécessaire j'ai validé la candidature de Monsieur B. Il revenait alors aux techniciens des ressources humaines de procéder à la mise en œuvre de la réglementation et des procédures idoines en la matière. Recruté par décision en date du 16 mai l'acte a été retiré le 7 juillet dans les délais impartis à l'administration (jurisprudence Ternon). C'est en application de la décision souveraine des magistrats du tribunal administratif que l'intéressé a été réintégré générant le coût que vous relevez.

Telles sont les observations pour lesquelles je me devais d'insister de manière à permettre une vraie mise en contexte de la structure qui se voulait être une solution aux nombreux dysfonctionnements des structures anciennes. Une préfiguration insuffisante, une phase de transition inexiste, un héritage économique et juridique important pour partie non réglé, des enjeux sociaux économiques partiellement pris en compte ou mis en perspective par des enjeux politiques, une campagne médiatique négative et hors norme sont autant d'éléments qui ont rendu compliqué ce premier exercice de la structure.

FRANCISQUE Jean louis

A handwritten signature in black ink, appearing to read "FRANCISQUE Jean louis". The signature is fluid and cursive, with a large, rounded flourish on the left side.